

LANCEMENT ET ÉTAT D'AVANCEMENT DU COT TRI DU PAYS DU CALAISIS

COMITE DE PILOTAGE
DU
7 OCTOBRE 2021



ORDRE DU JOUR

-1-

Présentation
des modalités
du COT TRI

-2-

La démarche
REV 3 de
GCT&M

-3-

Les 9 objectifs
contractuels

-4-

Zoom sur les 3
objectifs
prioritaires –
état
d'avancement

-5-

Le pilotage de
la démarche



1 - PRESENTATION DES MODALITES DU COT TRI

Le Contrat d'objectifs territorial pour l'amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI):



- Est un dispositif d'accompagnement de l'ADEME (mais également cofinancé par la Région HdF/FRATRI)
- Est porté politiquement et techniquement par le SyMPaC (3 EPCI, 52 communes pour 155 000 habitants).
- Constitue un document stratégique et opérationnel pour une durée de **3 ans. (1/01/2021 – 31/12/2023)**
- Est considéré comme un véritable « booster », le COT TRI du Pays du Calaisis a pour objectif majeur de **confirmer l'exemplarité du territoire à porter une stratégie intégrée de transition énergétique et écologique, dont les retombées seront bénéfiques pour tous.**

Une vision partagée et engageante grâce à la signature d'une convention avec l'ADEME et le Territoire, structuré en 15 incontournables et des objectifs/indicateurs par incontournable



Indicateurs de projet

1. Diagnostic

2. Pilotage et animation

3. Suivi et évaluation

4. Valorisation

5. Scénarisation

6. Mobilisation

Domaines de coopération

6. Mobilisation

7. Performance énergétique et écologique du bâtiment

8. Mobilité décarbonée des biens et des personnes

9. Production et consommation responsables: l'économie circulaire

10. Energies renouvelables, réseaux intelligents et stockage de l'énergie

11. Adaptation

12. Qualité de l'air

13. Préservation de la biodiversité et stockage du carbone dans les sols

14. Urbanisme durable

15. Recherche, développement et innovation pour accélérer la TEE

OBJECTIFS CONTRACTUELS

DES INDICATEURS SONT DÉFINIS POUR CHAQUE DOMAINE DE COOPÉRATION.
LE BONUS DE L'ANNÉE 3 DÉPEND DU NIVEAU D'ATTEINTE DE CES OBJECTIFS

Convention finançant l'animation (ingénierie), la communication les études et les AMO:

- 1ère et 2ème année: aide forfaitaire de 270 000 €
- 3ème année: maximum 1€ hab, aide conditionnée à l'atteinte des objectifs contractuels:
 - A minima, 60 % de chaque objectif doit être atteint.
 - Les 3 objectifs prioritaires doivent être atteints à 100%

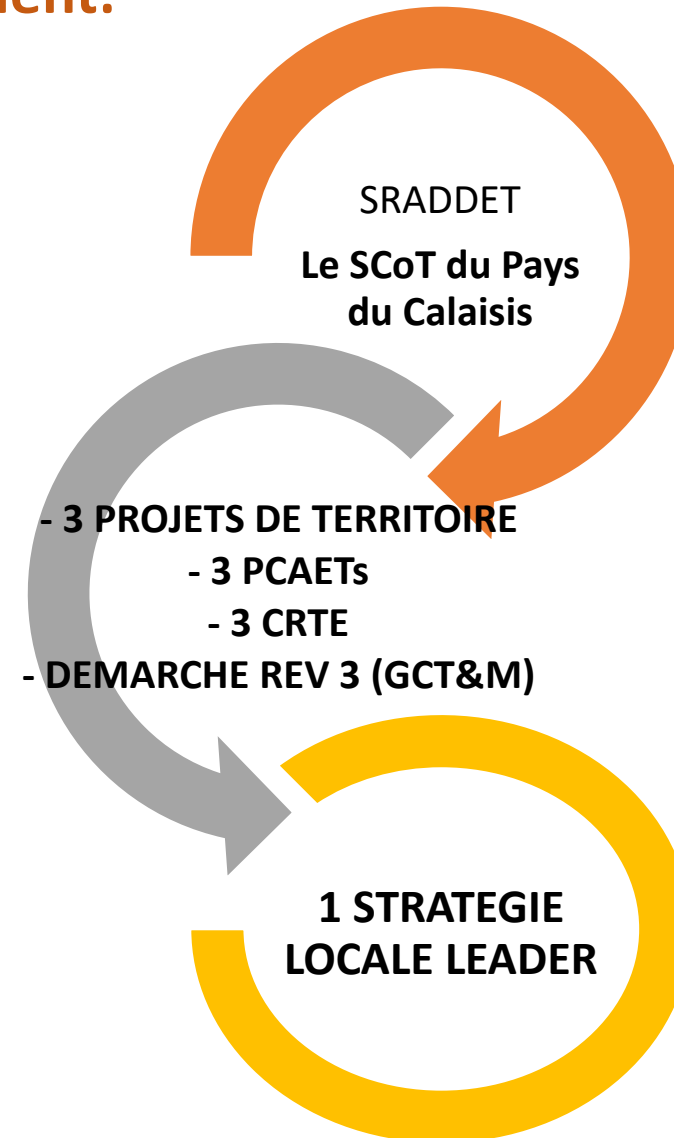
.... Soit 422 371 € sur 3 ans.

ARTICULATION DES DISPOSITIFS: LE COT TRI du Pays du Calaisis est piloté en lien étroit avec les différents projets de territoire, principalement:

COT TRI DU PAYS DU CALAISIS:
Enjeux de/d':

- Mobilisation, de communication,
- Articulation, de coopération/ mutualisation entre les différents périmètres d'intervention,
- Décloisonnement des politiques sectorielles

... Recherche d'efficience pour atteindre les 9 objectifs contractuels sur la TEE/TRI



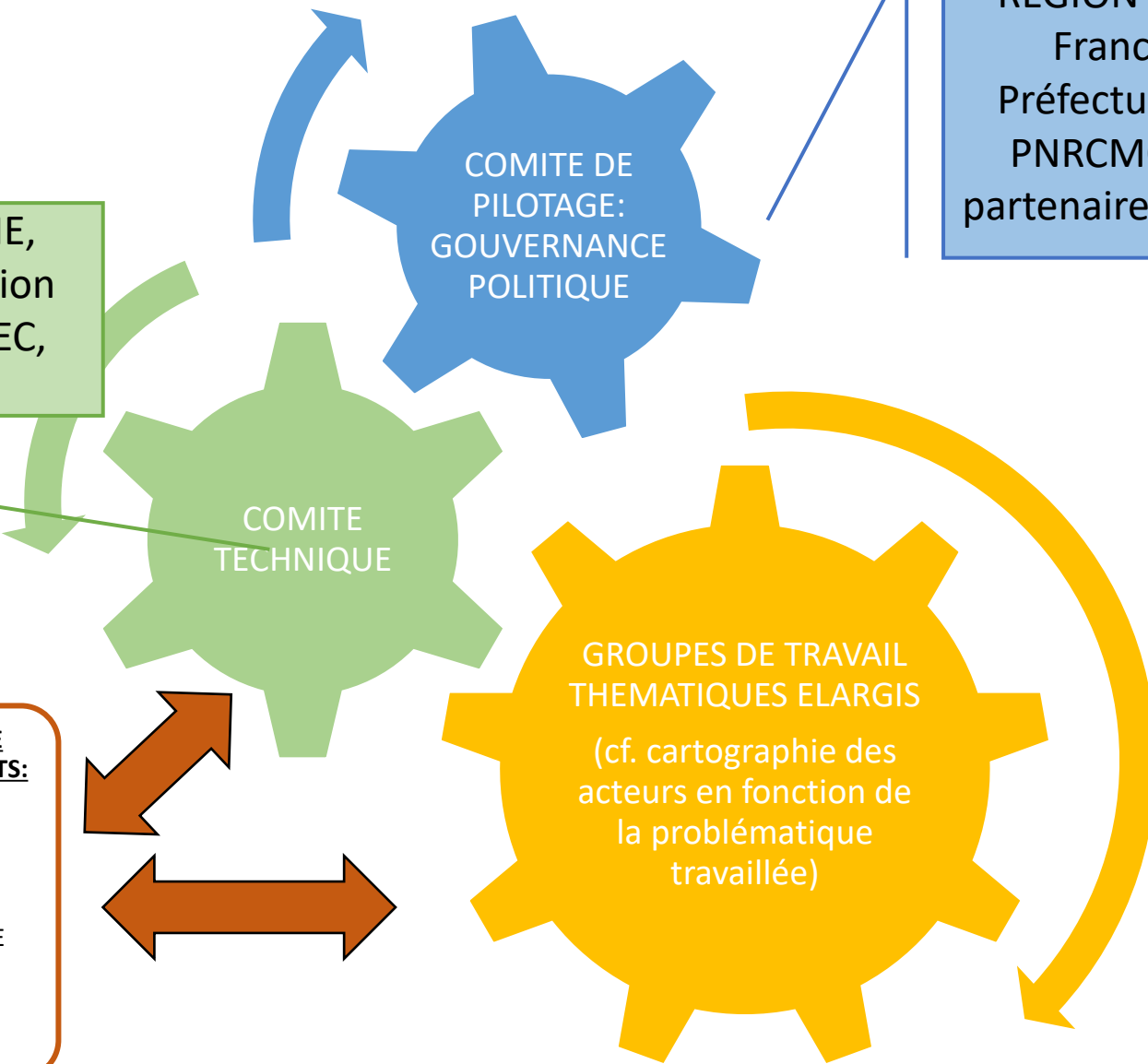
GOVERNANCE LOCALE

SyMPaC, ADEME, REGION HAUTS DE France, sous Préfecture, DDTM, PNRCMO, 3 EPCI, partenaires principaux



SyMPaC, DDTM, ADEME, Région HdF, 3 EPCI, Mission REV 3 (GCT&M), SEVADEC, SITAC, PNRCMO

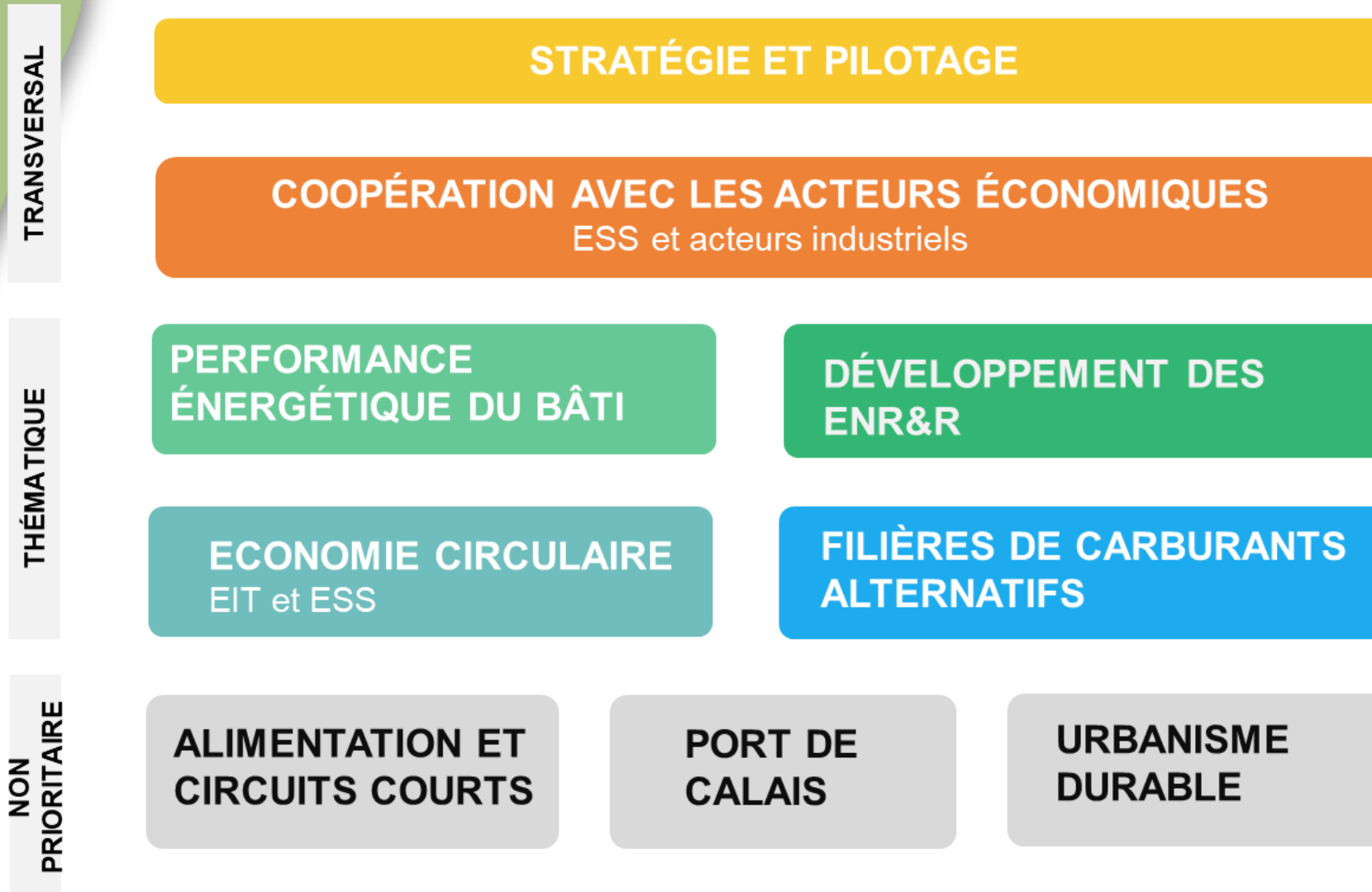
- **APPUI via LES GROUPES DE TRAVAIL LOCAUX EXISTANTS:**
- DEMONSTRATEUR REV 3 – GCT&M
- COTECH PCAETs – 3 EPCI
- COTECH CRTE – 3 EPCI
- COTECH STRATEGIE LOCALE LEADER - SyMPaC





2 - LA DEMARCHE REV 3 DE GCT&M

LES ORIENTATIONS RETENUES PAR GCT&M DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DE SA STRATÉGIE REV 3



3 - LES 9 OBJECTIFS CONTRACTUELS DU COT TRI

2021/2023

OBJECTIFS CONTRACTUELS (ET **PRIORITAIRES**) DU TERRITOIRE DU PAYS DU CALAISIS A 3 ANS

- **1500** rénovations réalisées après avoir été conseillé par les EIE/GUH et/ou accompagné par le SPEE

re03

RENOVATION
ENERGETIQUE



- **50** Km de linéaire d'aménagements cyclables pérennes réalisés

MOBILITE
DECARBONNEE



- Mise en œuvre d'un REseau de Lutte contre le Gaspillage ALimentaire (REGAL)

re03

ECONOMIE
CIRCULAIRE



- Contractualiser un Contrat d'Objectifs Territorial pour les énergies renouvelables avant 3 ans couvrant l'ensemble du territoire

re03

ENR & R, STOKAGE
DE L'ENERGIE



- Réaliser **10** actions d'adaptation

ADAPTATION AU
CHANGMEMENT
CLIMATIQUE



- **50 %** des écoles du territoire ayant engagé une action d'amélioration de la qualité de l'air, au-delà de la réglementation (référentiel ECOL'AIR)

PRESERVATION DE
LA QUALITE DE
L'AIR



- **50** km de nouvelles haies plantées

BIODIVERSITE ET
STOCKAGE
CARBONE



- **26** hectares de friches requalifiées

re03

URBANISME
DURABLE



- **1** protocole de travail mis en place avec un acteur de la RDI en lien avec la(es) collectivités(s)

re03

RECHERCHE,
DEVELOPPEMENT
ET INNOVATION



4 - ZOOM SUR LES 3 OBJECTIFS PRIORITAIRES: ETAT D'AVANCEMENT

2021/2023

DOMAINE DE COOPÉRATION N° 1: LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU BÂTIMENT

« Construire un plan d'actions pour engager et renforcer la rénovation thermique et environnementale de l'habitat privé et des bâtiments »

AXE 1: LE LOGEMENT RÉSIDENTIEL (OBJECTIF CONTRACTUEL)

AXE 2: LES BÂTIMENTS PUBLICS

AXE 3: LA MONTÉE EN QUALIFICATION DES ARTISANS DU BTP



Ingénierie limitée
(conseillers
FAIRE)

Manque
d'articulation
avec les
différents
dispositifs relatifs
aux politiques de
l'habitat

Communication
disparate et
quasi inexistante
concernant les
relais locaux

Aides locales
(GCT&M)
OPAH (CCRA et
CCPO)

**OBJECTIF
CONTRACTUEL
PRIORITAIRE**

1500
rénovations
réalisées après
avoir été
conseillé par
les Conseillers
FAIRE et/ou
accompagné
par le SPEE
(Service Public
Régional de
l'Efficacité
énergétique)

A l'échelle du SyMPaC, l'objectif est de renforcer la lisibilité de l'offre d'accompagnement existant sur le territoire:

- Identifier et articuler les différentes initiatives locales initiées par les différents porteurs de projets,
- Elaborer une stratégie de communication lisible destinée aux relais (agences immobilières, notaires...) et aux cibles. (habitants, TPE/PME...).

1ères hypothèses d'actions portées par les EPCI

- Augmenter le temps de conseil du GUH (conseiller(s) FAIRE),
- Harmoniser l'information relatif à l'habitat,
 - Mise en œuvre d'animations spécifiques (...)

Hypothèse d'actions dans le cadre de la préfiguration de la démarche REV 3 de GCT&M

- Préfiguration d'un véritable guichet unique de la rénovation énergétique
- Mise en œuvre du dispositif SLIME (lutte contre la précarité énergétique) et accompagnement des copropriétaires

Liens
DC 3,
DC 4,
DC 6,
DC 9

QUI MOBILISE T-ON POUR RENFORCER LA LISIBILITE DES AIDES EXISTANTES?

CHEFS DE FILE: LES 3 EPCI via leurs politiques respectives

(cf. cartographie des acteurs)

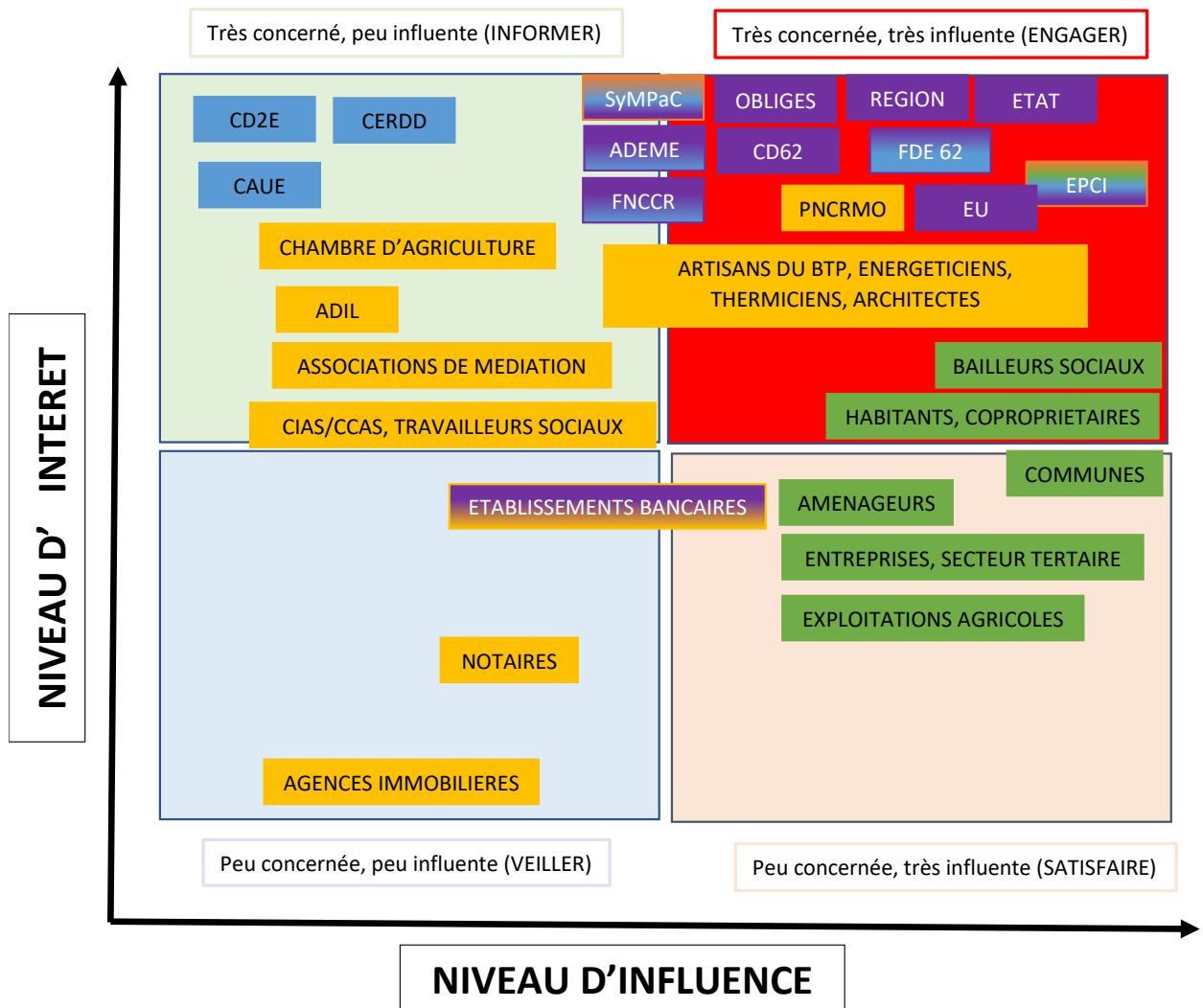
AVEC QUELS MOYENS?

- ingénierie**
- 3 EPCI
 - PNRCMO
 - SyMPaC
 - SPEE

- Accompagnement**
- REGION HAUTS DE France
 - ADEME
 - ADIL

- financiers**
- ADEME (COTTRI)
 - REGION HAUTS DE France (AAP)
 - SPEE

Massifier les rénovations énergétiques



Orange	Prescripteurs
Purple	Financiers
Blue	Accompagnateurs, partenaires-ressources
Green	Cibles
Yellow	Relais

PARALLÈLEMENT, LE SYMPAC SE POSITIONNE SUR 2 AUTRES AXES FORTS ET COMPLÉMENTAIRES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

LA RENOVATION DES BATIMENTS PUBLICS

Via le déploiement du dispositif ACTEE 2- AAP FNCCR (2021-2023).

Objectif: Accompagner les collectivités du territoire dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie de rénovation des bâtiments publics.

LA MONTEE EN QUALIFICATION DES ARTISANS DU BATIMENT



Via l'accompagnement du CD2E, favoriser la montée en qualification des artisans locaux du BTP.

Objectif: Construire et proposer collectivement un plan d'actions local, coordonné et articulé aux différentes initiatives à venir et en cours (actions du PNRCMO, conventions CMA/CCPO et CCRA, REV 3 GCT&M ...).

DOMAINE DE COOPÉRATION N° 3: LA PRODUCTION ET CONSOMMATION RESPONSABLE POUR UNE ÉCONOMIE CIRCULAIRE

« Définir une stratégie visant de nouveaux modes de production et consommation plus responsables en s'appuyant sur les piliers de l'économie circulaire »



E
T
A
T

D
E
S

L
I
E
U
X

Quelques expérimentations et actions de réduction des déchets alimentaires ciblées sur le territoire mais restent marginales, isolées et peu accompagnées.

SEVADEC: pilote du PLP local

OBJECTIF CONTRACTUEL PRIORITAIRE

Mettre en place 1 REGAL (Réseau de lutte contre le gaspillage alimentaire)

A l'échelle du SyMPaC:

Coordonner et articuler les actions du territoire afin de réduire le gaspillage alimentaire.
Promouvoir des partenariats locaux dans une logique d'économie circulaire

Les 1ères hypothèses d'actions portées par les acteurs du territoire du Pays du Calais:

- Assises de l'alimentation (GCT&M) – *en cours*
- Appel à projet national du Programme National pour l'alimentation (CIAS – CCPO) – *en cours*
- Redynamiser le PAT de la CCRA avec une réflexion sur la restauration collective: Création d'une épicerie solidaire itinérante.
- Faire connaître l'offre alimentaire locale et du faire soi-même – « Zero gaspi, zero déchets » (CCRA)
- Organisation d'ateliers DIY : gaspillage alimentaire (ULCO) – *en cours*

Hypothèse d'actions dans le cadre de la préfiguration de la démarche REV 3 de GCT&M

- Développement d'initiatives autour de la filière textile
- Accompagner les projets d'économie circulaire
- Mettre en place un dispositif d'animation et de sensibilisation à l'EIT, accompagner le développement des démarches EIT



Liens DC 5, DC 7, DC 9

QUI MOBILISE T-ON afin de mettre en œuvre le REGAL?

CHEF(S) DE FILE: Quid du portage du REGAL?

SEVADEC? SyMPaC?, EPCIs?

Cf. cartographie des acteurs

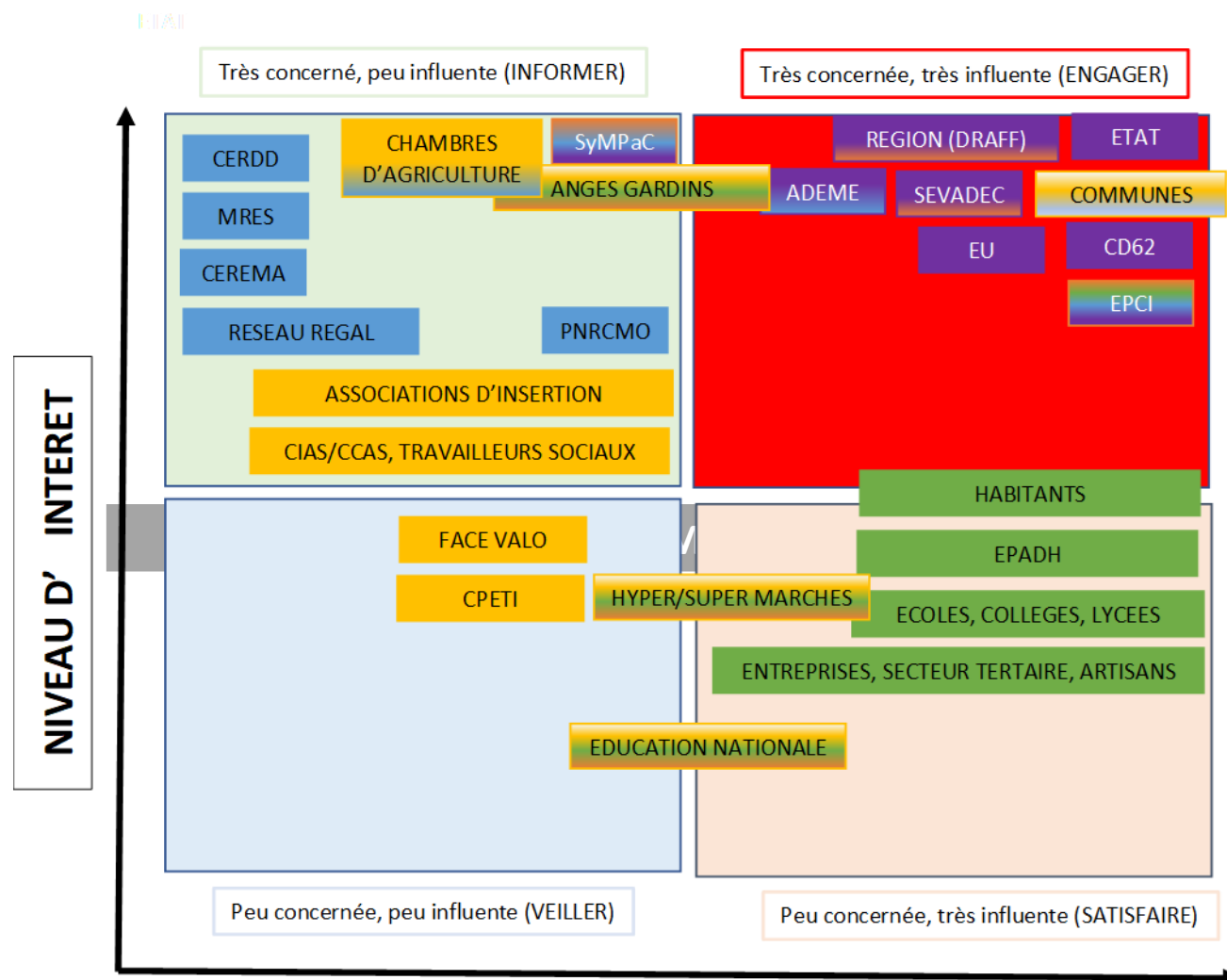
AVEC QUELS MOYENS?

ingénierie
SEVADEC
et/ou SyMPaC
EPCI?

Accompagnement
ADEME
SEVADEC
CERDD
Autres territoires porteurs de REGAL

financiers
ADEME (dispositif REGAL)
AAP éventuels
Future stratégie LEADER?

Vers la réduction du gaspillage alimentaire



Orange	Prescripteurs
Purple	Financeurs
Blue	Accompagnateurs, partenaires-ressources
Green	Cibles
Yellow	Relais

DOMAINE DE COOPÉRATION N°4: LES ÉNERGIES RENOUVELABLES, LES RÉSEAUX INTELLIGENTS ET LE STOCKAGE DE L'ÉNERGIE

« A partir des besoins énergétiques futurs, identifier les potentialités de développement des ressources locales (ENR &R du territoire) et de leurs valorisations »



E
T
A
T

D
E
S

L
I
E
U
X

Seule la CCPO est couverte par un COT ENR via le PNRCMO

Pas d'animation spécifique pour les porteurs de projets sur les 2 autres EPCI

Pas d'étude de programmation énergétique (EPE) à l'échelle de GCT&M

**OBJECTIF
CONTRACTUEL
PRIORITAIRE**

Contractualiser un COT ENR couvrant l'ensemble du territoire

A l'échelle du SyMPaC:

- Déterminer le portage et mise en œuvre d'un COT ENR à échéance 2023.
- Identifier les potentielles pistes de mutualisation (études, animation...)
- Articuler les démarches des 3 EPCI

Les 1ères hypothèses d'actions portées par les acteurs du territoire du Pays du Calais:

- Projet de cadastre solaire (GCT&M et CCRA): **pistes de mutualisation? à l'échelle du SYMPAC?**
- Diagnostics autoconsommations bâtiments agricole (Chambre d'agriculture)
- Mobilisation des agriculteurs au développement du photovoltaïque et étude de faisabilité sur le potentiel de la méthanisation agricole (CCRA)
- Réalisation d'un schéma directeur des réseaux de chaleur de la ville de Calais (Calais)

Hypothèse d'actions dans le cadre de la préfiguration de la démarche REV 3 de GCT&M

EPE, Expérimentation sur le véhicule to grid (stockage du surplus d'énergie), développer les véhicules alternatifs pour les flottes de la collectivité à moyen – long terme, stratégie de développement de l'hydrogène



Liens
DC 1,
DC 2,
DC 8,
DC 9

QUI MOBILISE T-ON afin de couvrir le SyMPaC d'un COT ENR?

Au préalable, GCT&M pour la mise en œuvre de son EPE

CHEF(S) DE FILE: Quid du portage du COT ENR?

PNRCMO? SyMPaC?, EPCIs?

Cf. cartographie des acteurs

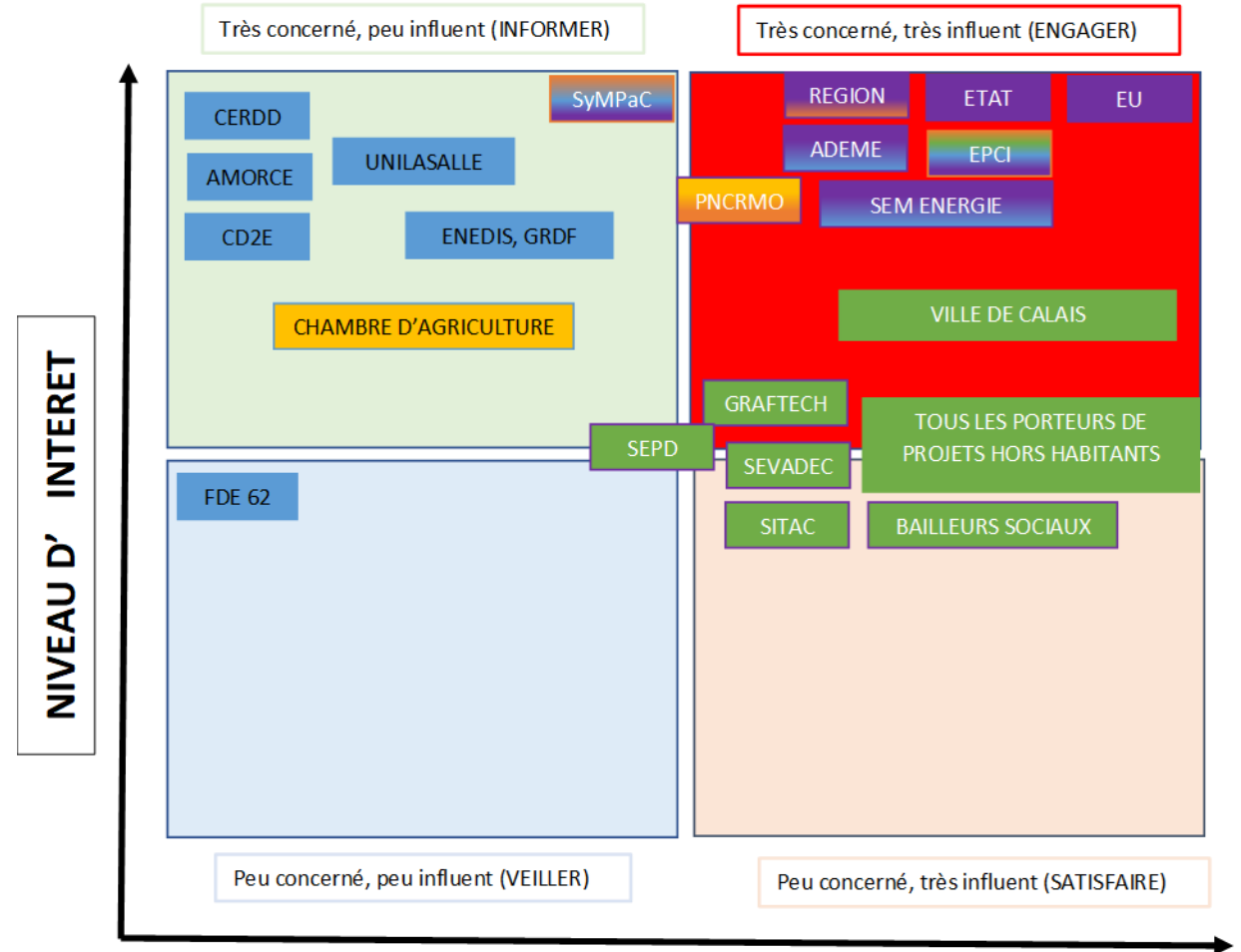
AVEC QUELS MOYENS?

ingénierie
GCT&M (EPE)
PNRCMO et/ou SyMPaC et/ou EPCI? (COT ENR)

Accompagnement
ADEME
REGION HAUTS DE France
CERDD
CD2E
FDE62
CHAMBRE D'AGRICULTURE

financiers
ADEME
REGION HAUTS DE France
SEM ENERGIE

Développer le recours aux ENR sur le territoire du Pays du Calaisis



	Prescripteurs
	Financiers
	Accompagnateurs, partenaires-ressources
	Cibles
	Relais

5 - LE PILOTAGE DE LA DEMARCHE

2021/2023

Avant la signature du COT TRI, Le SYMPAC coopérait avec les acteurs du territoire sur principalement les problématiques du SCoT, du FISAC collectif, et de LEADER

OBJECTIFS A L'ECHELLE DU SyMPaC

- Mobilisation (dont le acteurs de la société civile), communication,
- Articulation, coopération/ mutualisation entre les différents périmètres d'intervention,
- Recherche de consensus

... Recherche d'efficacité pour atteindre les 9 objectifs contractuels sur la TEE/TRI

A l'échelle du SyMPaC:

- Refonte du site internet (d'un site institutionnel à un site ressources/TEE-TRI) - <http://www.pays-du-calais.fr/>
- Cartographier les acteurs sur chaque problématique identifié par domaine d'intervention.
- Réunir les acteurs pour échanger sur les objectifs spécifiques à chaque DC:
 - Les enjeux , la stratégie locale à adopter
 - Les modalités de mise en œuvre
 - Le(s) porteur(s)
 - Les périmètres
 - L'articulation – mutualisation

Liens
DC 1,
DC 2,
DC 3,
DC 4,
DC 5,
DC 6,
DC 7,
DC 8,
DC 9

ANCIEN SITE INSTITUTIONNEL



Château de Cocove à Recques-sur-Hem

EXTRAIT NOUVEAU SITE

- LE SYMPAC
- URBANISME
- ENERGIE
- ENVIRONNEMENT
- ECONOMIE
- CONTACT

Le Calaisis,

un territoire d'échanges, à vivre et à préserver

Compétent en matière de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Syndicat Mixte du Pays du Calaisis agit également en faveur du développement économique, de la valorisation des ressources locales et soutient des initiatives de transition énergétique et écologique portées par les acteurs locaux.

Les actions du Sympac →



Il a pour fonction de les réunir et de constituer un lieu d'information, d'analyse, de réflexion, d'échanges et de conception d'initiatives communes, dans le but de générer cohésion et cohérence afin que tous les choix décisionnels qui restent en charge de chaque membre apportent une contribution à la création et au développement harmonieux et durable d'un espace d'avenir partagé.

La feuille de route 2021-2023

EXTRAIT NOUVEAU SITE

En décembre 2020, le SyMPaC a signé avec l'ADEME un Contrat d'Objectifs Territorial pour l'Amplification de la Troisième Révolution Industrielle (COT TRI). Le COT TRI est un dispositif contractuel passé entre le Conseil Régional Hauts-de-France, l'ADEME et une collectivité territoriale pour une durée de 3 ans. Il a pour objectif d'animer et de mobiliser tous les acteurs sur les enjeux de transition énergétique, écologique et de REV3.

Il s'agit donc d'un dispositif permettant l'articulation de différentes démarches déjà en cours (SCoT, PCAET, démarche TEPCV, REV 3, ...)

Ce dispositif s'appuie sur :

- Un protocole de partenariat structuré en 15 domaines de coopération avec au moins 9 objectifs quantifiés,
- Des moyens financiers (de l'ordre de 422 371 €) en fonction de l'atteinte d'objectifs contractuels partagés,
- Une gouvernance élargie

Poursuivre la lecture, l'ambition du territoire sur 3 ans :

SyMPaC : Ambition d'un territoire sur 3 ans (PDF, 53,14 KB)

Télécharger →

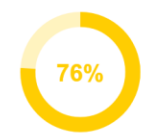
Nos priorités actuelles



FISAC

Aides financières versées dans le cadre du programme collectif de revitalisation des centres bourgs

[Plus d'infos](#)



LEADER

Aides financières actuellement conventionnées dans le cadre de la stratégie locale LEADER

[Plus d'infos](#)



ACTEE 2

Nombre de communes et EPCI actuellement accompagnés dans leur stratégie de rénovation énergétique

[Plus d'infos](#)

EXTRAIT NOUVEAU SITE

Dernières actualités